



Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à :

L'Assemblée Générale Ordinaire

de notre association Aubervacances-Loisirs, le :

Samedi 11 décembre 2021 à partir de 10h00

*à la Maison de l'enfance Charlotte Delbo
19, rue de Presles*

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Bilan d'activités 2020
- 2) Rapport financier 2020
- 3) Renouvellement partiel du conseil d'administration pour l'année 2022

L'Assemblée Générale Extraordinaire

de notre association Aubervacances-Loisirs, le :

Samedi 11 décembre 2021 suite à l'AG Ordinaire

*à la Maison de l'enfance Charlotte Delbo
19, rue de Presles*

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : remunicipalisation des activités d'Aubervacances-Loisirs au 01/09/2022

Votre (vos) enfant(s) est (sont) inscrit(s) dans une maison de l'enfance, au dispositif 10-13 ans ou a (ont) fréquenté un centre de vacances, je vous rappelle que vous êtes, de fait, membre adhérent de l'association. Vous avez donc automatiquement le droit de participer et de voter à l'Assemblée Générale.

Vous avez la possibilité de voter de 4 façons différentes :

1) Dans chaque équipement de l'enfance

Du lundi 29 novembre au jeudi 9 décembre 2021, 18h30. Bulletins de vote, enveloppes et urne seront à votre disposition sur place. Il vous suffira, dès que vous aurez voté, de signer le registre d'émargement.

2) Au siège de l'association

Du lundi 29 novembre au vendredi 10 décembre 2021, 12h00. Bulletins de vote, enveloppes et urne seront à votre disposition sur place. Il vous suffira, dès que vous aurez voté, de signer le registre d'émargement.

3) Par correspondance

- Vous placez le bulletin de vote ci-joint dans l'enveloppe électorale marron (162 x 114 mm) que vous fermez.

- Vous placez ensuite cette enveloppe électorale dans l'enveloppe blanche **pré-timbrée** ci-jointe (lettre T au format 110 x 220 mm), que vous postez. Les enveloppes devront parvenir à Aubervacances-Loisirs, au plus tard le vendredi 10 décembre 2021 (veille de l'Assemblée Générale). Au-delà de cette date, aucun bulletin ne pourra être pris en compte.

4) Le jour de l'Assemblée Générale

Si vous n'avez pas voté par l'un des trois moyens ci-dessus, vous pourrez encore le faire directement, le jour de l'Assemblée Générale, à la maison de l'enfance Charlotte Delbo.

Tout bulletin rectifié ou raturé sera considéré comme nul.

Je vous précise également que selon l'article 15 des statuts de l'association, alinéa 7 du a) :
le vote par procuration est interdit.

Comptant sur votre présence et sur votre participation active à l'Assemblée Générale Ordinaire du samedi 11 décembre 2021,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Président d'Aubervacances-Loisirs,

Florencio MARTIN

AUBERVACANCES-LOISIRS
31-33 rue de la Commune de Paris
93300 AUBERVILLIERS
Tél : 01.48.39.51.20
FAX : 01.48.39.53.89